

**DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT DE VITRY-LE-FRANCOIS
CANTON DE SERMAIZE LES BAINS**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

TENUE LE 26 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le 26 mai à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite du renouvellement des conseillers municipaux de mars 2020 se sont réunis dans la salle polyvalente sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121 – L.2122 – 8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Etaients présents :

Mesdames BOYER- CASTELLO Marie – France – BATAILLE Bernadette – BOUCHAUD – PARISOT Estelle – HARLE Lucille – LEVEL Virginie – RENAUX Paulette – REUTER Brigitte -
Messieurs BRASTEL Maurice – BRIOLAT Claude - BURDAL Richard – HINDERSCHIETT Robert – LONGUEVILLE Patrick – PARISOT Joël – PAROT Damien – PAROT Jean – Noël –

1 – Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur FARGETTE Thierry, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci – dessous installés dans leurs fonctions.

Madame LEVEL Virginie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L2121 – 15 du CGCT)

2 – Election du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur Robert HINDERSCHIETT a pris la présidence de l'assemblée (art. L2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Lecture des articles L 2122-4, L2122-7, L2122-10 et L2122-12 du CGCT

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122 – 4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné un assesseur : Monsieur Maurice BRASTEL.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui – même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été

annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)..... 15
- f. Majorité absolue. 8

INDIQUER LES NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
Madame BOYER – CASTELLO Marie – France	13	Treize
Monsieur BURDAL Richard	1	Une
Monsieur LONGUEVILLE Patrick	1	Une

2.5. Proclamation de l'élection du maire

Madame BOYER – CASTELLO Marie – France a été proclamée maire et a été immédiatement installée

Sous la présidence de Madame BOYER – CASTELLO Marie - France, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art L. 2122 – 4, L. 2122-7 et L. 2122 – 7 – 1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122.1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Après les élections de mars 2020, Monsieur HINDERSCHIETTE Robert ayant fait connaître son intérêt à occuper le poste d'Adjoint, Madame BOYER – CASTELLO a proposé la nomination de ce dernier. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre adjoints le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Election du premier adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral)... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés (b – c - d)..... 13
- f. Majorité absolue. 8

INDIQUER LES NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur BRIOLAT Claude	12	Douze
Monsieur BURDAL Richard	1	Une

3.1.2 Proclamation de l'élection du premier adjoint

Monsieur BRIOLAT Claude a été proclamé premier adjoint et immédiatement installée.

3.2. Election du deuxième adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral).. 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés (b – c)..... 15
- f. Majorité absolue. 8

INDIQUER LES NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
Madame LEVEL Virginie	14	Quatorze

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Madame LEVEL Virginie a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installé.

3.3. Election du troisième adjoint

3.3.1. Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral).... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés (b – c)..... 15
- f. Majorité absolue. 8

INDIQUER LES NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur BASTEL Maurice	12	Douze
Madame BRAUN – REUTER Brigitte	2	Deux
Monsieur HINDERSCHIETT Robert	1	Un

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Monsieur BASTEL Maurice

4.4. Election du quatrième adjoint

4.4.1. Résultat du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du code électoral).... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 4
- e. Nombre de suffrages exprimés (b – c)..... 11
- f. Majorité absolue. 8

INDIQUER LES NOMS ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur BURDAL Richard	1	Un
Monsieur HINDERSCHIETT Robert	10	Dix

4.4.2. Proclamation de l'élection du troisième adjoint

Monsieur HINDERSCHIETT Robert

3- COMMISSIONS

Madame Le Maire expose aux membres du conseil municipal l'intérêt de la mise en place des commissions communales, afin d'étudier et de préparer les questions soumises lors des prochaines séances de conseil.

Après en avoir délibéré, il est décidé dans les conditions fixées par l'article L.2121- 22 du code général des collectivités territoriales, de créer les commissions suivantes et d'élire les membres du conseil qui y siègeront.

FINANCES	Mme BOYER –CASTELLO Marie – France Mr BRIOLAT Claude Mr BASTEL Maurice Mme LEVEL Virginie Mr HINDERSCHIETT Robert Mme BRAUN – REUTER Brigitte
VOIRIES - CHEMINS	Mr BRIOLAT Claude Mr BASTEL Maurice Mr HINDERSCHIETT Robert Mr LONGUEVILLE Patrick Mr PAROT Damien
BATIMENTS - CIMETIERES	Mr BRIOLAT Claude Mr BASTEL Maurice Mr HINDERSCHIETT Robert Mr PARISOT Joël

	Mr PAROT Damien Mr BURDAL Richard Mme BRAUN –REUTER Brigitte Mme BOYER – CASTELLO Marie - France
SCOLAIRE	Mme LEVEL Virginie Mme HARLE Lucille Mme RENAUX Paulette Mme BOYER – CASTELLO Marie - France
FORETS ET PLANTATIONS	Mr BRIOLAT Claude Mr PAROT Damien Mr PARISOT Joël Mr PAROT Jean - Noël Mr HINDERSCHIETT Robert
ANIMATIONS - FETES	Mr HINDERSCHIETT Robert Mme BOUCHAUD Estelle Mme RENAUX Paulette Mme HARLE Lucille Mme BATAILLE Bernadette
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT	Mr BRASTEL Maurice Mr PAROT Damien Mme BOUCHAUD Estelle Mme BATAILLE Bernadette Mme BRAUN – REUTER Brigitte
COMMUNICATION	Mr HINDERSCHIETT Robert Mme RENAUX Paulette Mme BOUCHAUD Estelle Mme HARLE Lucille

4 – AFFAIRES DIVERSES

Madame HARLE Lucille demande à Madame Le Maire si la fête patronale a cheminon aura lieu le dernier week - end d'août.
Madame Le Maire répond que vu la situation actuelle, elle ne peut se prononcer.

Fin de séance : 19 H 40

Mme Le Maire,
Mme BOYER – CASTELLO Marie - France